

FICHE BOSNIE-HERZEGOVINE - BiH

MAJ 08/2022

Documents

Pour le conducteur	Pour les passagers	Pour le véhicule
<ul style="list-style-type: none"> - carte d'identité; - permis de conduire catégorie D (DE si remorque) avec mention de la visite médicale et le code 95; - carte qualification conducteur (CQC) - chronotachygraphe, sorties imprimées de la journée en cours et les 28 jours précédents. 	<ul style="list-style-type: none"> - carte d'identité pour les ressortissants de l'U.E.; - autres: contacter l'ambassade; - les enfants de moins de 12 ans, accompagnés de leurs parents: justificatif d'identité - les mineurs non accompagnés de leurs parents: carte d'identité ou passeport 	<ul style="list-style-type: none"> - certificat d'immatriculation; - copie de la licence communautaire; - feuille de route Interbus - formulaire douanier

Divers

- Apporter : câble de remorquage, lampes de recharge, extincteur, fusibles, trousse de secours, triangle de panne, gilet de sécurité, verrou antiretour, marteau d'urgence, pneu de secours
- Du 15 novembre au 15 avril : matériel d'hiver (Chaînes obligatoires à partir de 700m d'altitude)

Autorisations pour les services occasionnels

- Feuille de route Interbus [Feuilles de route Interbus - FNTV SERVICES \(fntv-services.com\)](#)
- Copie de la licence communautaire

Attention : La feuille de route doit être signée et tamponnée par la compagnie. Également, en plus des noms des passagers, leurs numéros de passeport et leurs dates de naissance doivent également être fournis.

Poids et dimensions

- Hauteur : 4m
- Largeur : 2,55m
- Longueur Autocar à 2 essieux : 13,50m
- Longueur Autocar à 3 essieux : 15,00m
- Poids max autorisé Autocar à 2 essieux : 20t
- Poids max autorisé Autocar à 3 essieux : 26t

Assurances

Depuis le 19 octobre 2020, la carte verte d'assurance n'est plus obligatoire.

Limitations de vitesse (km/h)

	En agglomération Routes ordinaires	Hors agglomération Routes ordinaires	Hors agglomération Autoroutes	Transport organisé d'enfants
Véhicules à moteur	50	80	100	70

Péages

La Bosnie-Herzégovine dispose actuellement de 105 km d'autoroutes.

Quelques exemples de tarifs pour les autocars :

- Sarajevo Nord- Visoko – Kakanj - Zenica – 18,50 KM pour les autocars ou 24,50 KM pour les autocars quatre essieux ou plus, selon si le véhicule roule sur l'autoroute avec ou sans remorque.
- Sarajevo West – Tarcin - 7,5 KM ou 10,00 KM
- Ljubuski – Medjugorje 4 KM ou 5 KM

Le système de péage pour les bus est actuellement de 0,36 KM et 0,48 KM selon la catégorie.

Le péage peut être payé en BAM, EURO (billets uniquement), par carte de crédit (VISA, Master Card, American Express, Diners) ou électroniquement par ACC TAG (prépayé). L'ACC TAG est disponible à tous les péages. Une remise de 15 à 20% est accordée lors de l'utilisation de l'ACC TAG.

Liste des prix sur le site des autoroutes de BiH [ici](#).

Mise en place de vignettes sur le territoire de la commune de Citluk, Medjugorje et Bijakovici. Il s'agit essentiellement de la zone principale autour de l'église Saint-Jacques dans le village de Međugorje. Il existe des vignettes pour deux jours, sept jours ou pour l'année.

[Achat de vignette en ligne.](#)

[Plus d'informations](#) sur le site de la municipalité de Citluk.

TVA

Lors de l'entrée en Bosnie-Herzégovine, une demande de transport de passagers doit être introduite à l'aide du formulaire SPP-PDV, que les douanes confirmeront à l'aide du formulaire SPP-VAT UC.

Le formulaire doit être donné et/ou récupéré à la frontière :

- soit par l'intermédiaire d'un représentant fiscal situé en Bosnie-Herzégovine. Dans ce cas, le formulaire SPP-PDV1 doit être présenté à la douane à l'entrée et à la sortie du pays. Le représentant fiscal calcule et paie la taxe de vente pour l'entreprise sur une base mensuelle.

Les informations contenues dans les fiches pays de la FNTV sont valables à la date de leur création ou de leur mise à jour et ne sont pas opposables à la FNTV en cas d'erreur, d'omission ou d'évolution de la réglementation.

- soit directement par le transporteur de passagers étrangers à la sortie du territoire de la Bosnie-Herzégovine, si aucun représentant fiscal n'est désigné.

Dans les deux cas (avec ou sans représentant fiscal), à la sortie de Bosnie-Herzégovine, la douane délivre le formulaire SPP-VAT INC aux fins du calcul final de la taxe pour le transport.

Au plus tard à la sortie du territoire de la Bosnie-Herzégovine, une entreprise sans représentant fiscal doit présenter la preuve du paiement de la TVA à l'autorité douanière compétente.

Zones à faibles émissions

Il n'y a pas de ZFE en BiH.

COVID-19

Il est conseillé de consulter le site Internet de France Diplomatie pour avoir des informations actualisées sur les conditions de voyage en Bosnie-Herzégovine :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/bosnie-herzegovine/>